



2022-05-20/01

Mairie
15 Route de la Bastie
42130
- Sainte-Agathe la Bouteresse

Tél. : 04 77 97 41 93
mairie@ste-agathe-la-bouteresse.fr

Le Maire de Sainte-Agathe la Bouteresse,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
- **Vu** le Code de la Route ;
- **Vu** le Code de la voirie routière ;
- **Vu** la demande de la société DELAUNAY toitures – 671 Chemin des Rollands à Saint-Sixte (42130) - pour reprise de toiture au 1540 Av. des Bourgs pour le compte de M. SEVIK avec occupation temporaire du domaine public avec échafaudage dans le fossé côté RD du 23 au 25 mai 2022 ;
- **Considérant** qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

Article 1 :

La société DELAUNAY toitures est autorisée à procéder à une intervention au 1540 Avenue des Bourgs du 23 au 25 mai 2022.

Article 2 :

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement d'un échafaudage dans le fossé côté RD 1089,
- interdiction de stationnement sur l'emprise de la zone de travaux pendant la durée du chantier.

Article 3 :

Le bénéficiaire devra signaler son chantier conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 :

La société DELAUNAY toitures occupera temporairement le domaine public, et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires.

Notification sera faite à :

delaunay.toitures42@gmail.com

Fait à Sainte-Agathe-la-Bouteresse, le 20 mai 2022.

Le Maire,
Pierre DREVET.

